

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°19-2021-006

**CORRÈZE** 

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2021

### **Sommaire**

# Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministèrielle

19-2021-01-22-004 - Arrêté donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire à M. Julien VIALLON, attaché principal, chef du secrétariat général commun	
départemental de la Corrèze (3 pages)	Page 3
19-2021-01-22-005 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire au secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral	
et à des agents de la préfecture (4 pages)	Page 7
19-2021-01-22-006 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière	
d'ordonnancement secondaire à des agents du secrétariat général commun départemental de	
la Corrèze (3 pages)	Page 12
19-2021-01-22-003 - Décision donnant délégation de signature en matière de carte d'achat	
(2 pages)	Page 16

19-2021-01-22-004

Arrêté donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Julien VIALLON, attaché principal, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze



Liberté Égalité Fraternité

### Secrétariat général commun départemental Pôle budget et logistique

#### **ARRÊTÉ**

donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Julien VIALLON, attaché principal, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze

La préfète de la Corrèze, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté ministère de l'intérieur, mutant M. Julien Viallon, attaché principal au secrétariat général commun départemental de la Corrèze;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2021, portant affectation des agents au sein du secrétariat général commun départemental ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture et des directeurs des directions départementales interministérielles concernées,

#### **ARRÊTE**

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Julien Viallon, attaché principal d'administration, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze (SGCD), en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unités opérationnelles par délégation, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, imputées sur les BOP suivants :

Programme ou compte	Libellé			
207	Sécurité et éducation routières			
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (action sociale)			
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (action sociale)			
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (action sociale			
232	Vie politique, cultuelle et associative			
303	Immigration et asile (frais d'interprétariat)			
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants			
349	Fonds pour la transformation de l'action publique			
354	Administration générale et territoriale de L'Etat			
362	Ecologie			
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			
907	Opération commerciale des domaines			

#### Bop métiers de la DDT

***************************************	
113	Paysage, eaux biodiversité
135	Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat
149	Forêt
181	Prévention des risques
203	Infrastructure et service des transports

La présente délégation porte sur l'engagement, la liquidation et les demandes de paiement des dépenses, ainsi que sur la constatation des droits et l'émission des titres de recettes.

Sont soumis au visa de Mme la préfète ou du directeur départemental interministériel concerné :

- les demandes d'achats de mobilier, de matériel, d'équipement, d'informatique supérieures à 10 000 € :
- les devis ou marchés de travaux supérieurs à 20 000 €.

La délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances de l'État et pour relever les créanciers de la prescription qu'ils encourent, ou leur refuser cet avantage.

Elle porte enfin sur toutes correspondances ou actes pour procéder à la désignation de porteurs de cartes d'achat et toutes correspondances portant sur des demandes courantes de délégation budgétaire.

#### Article 2 : Demeurent soumis à la signature de Mme la préfète :

- les décisions attributives de subvention (arrêtés, conventions...), ainsi que toutes lettres de notification se rapportant à ces conventions et décisions;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées.

Article 3: La programmation des dépenses sur le programme 354 est arrêtée par Mme la préfète en concertation avec les directeurs départementaux interministériels, sur proposition du chef du SGCD. Pour les autres programmes, la programmation relève des responsables d'unité opérationnelle concernés.

Les membres du corps préfectoral et les directeurs départementaux interministériels ont la qualité de services prescripteurs et sont habilités à formuler des expressions de besoin. Ils désignent une ou plusieurs personnes chargées de la transmission des besoins, hors programmation, au SGCD. Le SGCD assure l'exécution budgétaire.

Le chef du SGCD est chargé de la présentation des programmations et bilans budgétaires, ainsi que des éléments de performance du SGCD.

Article 4 : Délégation est également donnée à M. Julien Viallon, attaché principal, chef du SGCD de la Corrèze, à l'effet de mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés de l'Etat des programmes pour lesquels il a reçu délégation, au titre de l'ordonnancement secondaire : conduite des procédures de passation et d'exécution, signature des actes et documents s'y rapportant, à l'exception des actes d'engagement.

<u>Article 5</u>: Délégation est donnée à M. Julien Viallon, attaché principal, chef du SGCD de la Corrèze, à l'effet de signer les ordres de mission et les frais de déplacement des agents du SGCD.

Article 6 : M. Julien Viallon, chef du SGCD de la Corrèze, peut, par arrêté pris au nom de Mme la préfète, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour la signature des actes de gestion et d'administration, ainsi que des marchés et correspondances, pour lesquels il reçoit délégation.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs des directions départementales interministérielles et le chef du SGCD de la Corrèze, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 22 JAN. 2021

Salima SAA

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

19-2021-01-22-005

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral et à des agents de la préfecture



### Secrétariat général commun départemental Pôle budget et logistique

#### **ARRÊTÉ**

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral et à des agents de la préfecture

La préfète de la Corrèze, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 04 août 2020 portant nomination de Mme Claire Boucher, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 21 juin 2019 portant nomination de M. Philippe Laycuras, sous-préfet de Brive-la-Gaillarde ;

Vu le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Vu le décret du 21 avril 2020 portant nomination de M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales de la préfecture de la Corrèze ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 novembre 2018 nommant M. Gilles Pellegrin, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: Délégation générale de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture, nonobstant les délégations accordées aux responsables

des directions départementales interministérielles et d'unités opérationnelles départementales et au chef du secrétariat général commun départemental.

Il est par ailleurs désigné en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

Article 2 : Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau en annexe 1 au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Brive, le sous-préfet d'Ussel, la directrice de cabinet, la directrice de la direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales, le directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, et les agents mentionnés à l'annexe n°1 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, 2 2 JAN. 2021

Salima SAA

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **GESTION BUDGETAIRE ET** COMPTABLE CENTRE DE PRESTATION COMPTABLE MUTUALISE = Plateforme CHORUS de la préfecture de la Nouvelle-Aquitaine Programmes Objet de la délégation Bénéficiaire de la délégation Saisie des engagements uridiques Validation des engagements juridiques 111.112.119. Signature et notification des bons de commande 120,122,128,129, "Certification du service fait" sur la base de la "constatation du service fait" établie par les 177,207,216,232, 303,,723,743,754 Centre de service partagé régional Chorus interdépartemental de la préfecture de la Nouvelle Aguitaine services prescripteurs Salsie des demandes de palement et des filmes ,833, 348,349, de perception Validation des demandes de palement et des titres 354, 362 de percebion Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations SERVICES PRESCRIPTEURS Bénéficiaire de la délégation en Bénéficiaire de la délégation Programmes Objet de la délégation Bénéficiaire cas d'absence ou en tant qu'opérateur Chorusd'empêchement com 1 - Résidence du préfet Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait 354 2 - Résidence du secrétaire général et services administratifs Administration des services de la préfecture : Décisions de 354 dépenses et de recettes M. Matthleu Doligez M. Jean-Pierre Jubertie Constatation de service fait immobilier des services de la préfecture : Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait 354 M. Matthleu Doligez M. Jean-Pierre Jubertie 3 - Résidence du directeur du cabinet Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait 354 Mme Claire, Boucher directrice de cabinet Mme Fabienne Chassan 4 - Direction des services du cabinet du préfet Frais de déplacement pour les agents des services du cabinet : Mme Marie-Pierre Kernanet 354 Mme Claire, Boucher directrice de cabinet ordres de mission et état de frais M. René Claux Sécurité routière : décisions de dépenses et de recettes 207 Mme Claire, Boucher directrice de cabinet Constatation de service fait Coordination du travail gouvernemental : MILDT 129 Mme Claire Boucher directrice de cabinet Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait Rapatriés : décisions de dépenses et de recettes 177 Mme Claire Boucher directrice de cabinet Constatation de service fait Actions en faveur des rapatriés) : decisions de dépenses et de recettes 743 Mme Claire Boucher directrice de cabinet 5 - Résidence et services administratifs de la sous-réfecture de Brive Administration des services de la sous-préfecture : décisions de 354 dépenses et de recettes M.Philippe Laycuras, sous-préfet de Brive Marie Laure Vareille Constatation de service fait Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture de Brive Mme Fabre Bottero Mme Dominique Veytizoux 354 M.Philippe Layouras , sous-préfet de Brive : ordres de mission et états de frais 216 Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur M.Philippe I avoures sous-préfet de Brive Mme Sophie Martin Mmes Manon Deschamps Cécile Subventions aux collectivités ; décisions de dépenses ; arrêtés Crumeyrolles Myrlam Ducourtioux Naima Manceller 119 attributifs de subventions M.Philippe Layouras, sous-préfet de Brive Mme Laurence Le Joly-Noizet 6 - Résidence et services administratifs de la sous-préfecture dUssel Administration des services de la sous-préfecture : décisions de Mme Flore Heinfling 354 dépenses et de recettes. M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel Mme Sylvie Masson Constatation de service fait Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture d'Ussel 354 M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel Mme Sylvie Masson ordres de mission et états de frais Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Myrlam Ducourtioux Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Subventions aux collectivités : décisions de dépenses : arrêtés attributifs de subventions 119 M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussei

Mme Cécile Crumeyrolle

	7 - Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités		Mme Claudine Lafarge	Mme Laurence- Le- Joly-Noiz
112	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait Validation du montant des charges à payer	M. Matthleu Doligez	Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet	Mme Cecile Crumeyrolle Mme Naima Mancellier
119	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait Validation du montant des charges à payer	M. Matthieu Dollgez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Myrlam Duccurtioux	Mme Laurence Le-Joly-Nolze Mme Myriam Ducourticux Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Mme Cécile Crumeyrolla
122	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fail ¡Validation du montant des charges à payer	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noiset	Mme Laurence Le Joly-Noize
216	FIPD	M. Matthieu Doligez	Mme Laurence Le-Joly-Noizet	Mme Laurence Le Joly-Noize
354	Frais de déplacement pour les agents de la DCRCL: ordres de mission et était de frais	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Asma El Ouafi Mme Marie Vallet Mme Hêlène Marquerite Pierrard	
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières : amendes de police	M. Matthisu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourioux	Mme Myrlam Ducourtioux Mme Marie-Claude Puche
Ootations	Dotations aux collectivités ( hors périmètre CHORUS ) : Titres de versement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux	Mme Myriam Ducourtioux Mme Marte-Claude Puche
FCTVA	FCTVA ( hors périmètre CHORUS ) : Titres de versement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux	Mme Mathilde Pradinas
216	Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur	M. Matthieu Doligez	Mme Lafarge Mme Hélène Pierrard	
176	Gardlens Fourrière	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei	Mme Elodie Bufflère
232	Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des différentes élections Constatation de service fait	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei	Mme Sylvie Lopez Mme Murle! Calcei Mme Elodie Buffière
111	Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des élections prud'homales Constatation de service fait	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Laferge Mme Murlel Calcei	Mme SyMe Lopez Мтв Muriel Calcei
	8 - Direction de la coordination des Politiques Publiques et de l'appui te	ritorial	M. Gilles Pollegrin	
307	Frais de déplacement pour les agents du DCPPAT: ordres de mission et état de frais	M. Matthieu Dollgez	Mme Nadine Peyroux Mme Véronique Boisseau Mme Claire Quelin	Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei
354	9 - Garage Garage : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait			M, Eric Coste
	10 - Affaires Interministérielle	** **	*** **********************************	,
723	Entretien immobilier "Entretien de l'immobilier, travaux relevant du propriétaire : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait"	M. Matthieu Doligez		In the state accordence
303	Interprétariat - Traduction	M. Matthieu Doligez		
348	Rénovation des cités administratives	M. Matthieu Doligez		
362	Ecologie	M. Matthieu Doligez		

19-2021-01-22-006

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à des agents du secrétariat général commun départemental de la Corrèze



Liberté Égalité Fraternité

### Secrétariat général commun départemental Pôle budget et logistique

#### **ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à des agents du secrétariat général commun départemental de la Corrèze

La préfète de la Corrèze,

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté ministère de l'intérieur, mutant M. Julien Viallon, attaché principal au secrétariat général commun départemental de la Corrèze:

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2021, portant affectation des agents au sein du secrétariat général commun départemental ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat :

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ; Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, à M. Julien Viallon, attaché principal chef du secrétariat général commun départemental ;

#### **ARRÊTE**

Article 1: Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes gérés par le secrétariat général commun départemental de la Corrèze, (SGCD) est donnée à :

- Virginie Livet, attachée, cheffe du pôle ressources humaines;
- Pierre Chaniol, technicien supérieur en chef, chef de la section gestion administrative et financière du pôle ressources humaines;
- Karine Malguid-Parlange, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section compétences, action sociale et dialogue social du pôle ressources humaines;
- Eric Calcei, attaché hors classe, chef du pôle budget et logistique ;
- Céline Barry, technicienne supérieure principale, cheffe de la section fonctionnement du pôle budget et logistique;
- Sylvie Pommier, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section investissements et marchés locaux, du pôle budget et logistique;
- Robert Rizo, ingénieur principal, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC);
- Jean Luc Boucharel, ingénieur, adjoint au chef du SIDSIC.

Article 2: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les frais de déplacement des agents du SGCD, à :

- Eric Calcei ;
- Virginie Livet ;
- Robert Rizo.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée en matière de marché public, à l'effet de signer les actes et documents relevant des marchés des programmes gérés par le SGCD de la Corrèze, à l'exception des actes d'engagement, à :

- Eric Calcei;
- Céline Barry ;
- · Sylvie Pommier.

Article 4: Subdélégation est donnée dans les outils Chorus à l'effet d'engager, de liquider et de demander le mandement des dépenses relevant des programmes gérés par le SGCD de la Corrèze à :

- en ce qui concerne Chorus formulaire
  - · Céline Barry :
  - Sylvie Pommier;
  - Michel Villeneuve, secrétaire administratif de classe normale;
  - Arlette Ravier, secrétaire administratif de classe normale;
  - Sandrine le Potier, adjointe administrative principale de deuxième classe;
  - Karine Malguid-Parlange;
  - Sylvie de Chavigny, secrétaire administrative de classe exceptionnelle;
  - Aurélie Thomas, secrétaire administrative de classe normale.

Les rôles de RUO dans l'outil Chorus sont assurés par Mmes Barry et Pommier.

- en ce qui concerne Chorus déplacement temporaire
  - Céline Barry :
  - Sylvie Pommier;
  - Arlette Ravier;
  - Sandrine le Potier ;
  - Eric Pouget, technicien supérieur ;
  - Franck Paillassou, adjoint administratif.

Article 5 : Subdélégation est donnée à M. Dominique Pornin, régisseur contractuel de la cité administrative, à l'effet de signer les devis d'un montant inférieur à 300 € imputables sur le compte de commerce 907 – opérations commerciales des domaines subdivision gestion des cités administratives - cité administrative de Tulle.

La subdélégation porte également sur les pré-formulaires de commande et la constatation des services faits quel que soit le montant des dépenses.

Article 6 : Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

A Tulle, le 2 2 JAN. 2021

Le chef du secrétariat général commun départemental

Julien Viallon

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

19-2021-01-22-003

Décision donnant délégation de signature en matière de carte d'achat



### Secrétariat général commun départemental Pôle budget et logistique

#### **DECISION**

## donnant délégation de signature en matière de carte d'achat

La préfète de la Corrèze, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### **DECISION**

Article 1: Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat » à Mme la préfète (montant maximum 3 000 €) et aux agents ci-après qui reçoivent délégation de signer au nom de Mme la préfète les actes d'achats sur les programmes suivants, dans la limite des plafonds de dépenses autorisés :

Prénom, nom	Fonction et/ou service	Вор	Montant maximum autorisé
Matthieu Dolligez	Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture	354	2000€
Claire Boucher	Directrice du cabinet de Mme la Préfète de la Corrèze	354	2000€
Philippe Laycuras	Sous-Préfet de Brive	354	2000€
Yann Lebrun	Sous-préfet d'Ussel	354	2000€
Jean Pierre Jubertle	Chef du service intérieur, Préfecture	354	1500€
Gilles Labousseix	Service Intérieur, préfecture	354	1500€
Didier Bouillaguet	Maître d'hôtel, Préfecture	354	1500€
Eric Coste	Chef du garage, préfecture	354	1500€
Marie-Laure Vareille	Sous-préfecture de Brive	354	1500€
Sylvie Masson	Secrétaire général de la sous-préfecture d'Ussel	354	1 500 €
Jean-Luc Boucharel	Adjoint au chef du SIDSIC, SGCD	354	1500€
Sylvie Pommier	Cheffe de la section investissement et marchés locaux, pôle budget et logistique, SGCD	354	1500€
Alexandre Esseghir	Sécurité routière	207	1500€
Marion Saade	Directrice départementale de la direction dé partementale des territoires	354	1500€
Christian Desfontaines	Directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	354	1500€

Article 2: La gestion des cartes d'achat relève du secrétariat général commun départemental (SGCD). Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif, relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat.

Article 3 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin aux termes des fonctions de Mme la préfète ou des délégataires.

Toutefois, elle peut prendre fin ou être suspendue à tout moment sur décision de Mme la préfète. Les porteurs sont tenus de restituer leur carte d'achat aux fins de destruction.

Article 4: Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs des directions départementales interministérielles et le chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 2 2 JAN. 2021

Salima SAA

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.